



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Rapport annuel 2013-2014

Agir aujourd'hui pour la forêt de demain

Rapport annuel 2013-2014

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4
Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
M. Denis Ferland, tech.f., AMVAP



TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION	5
ORDRE DU JOUR.....	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT	6
PROCÈS-VERBAL DE LA 17 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	7
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE.....	13
Origine	13
Membres	14
Conseil d'administration	15
Comités	17
<i>Comité de gestion administrative</i>	17
<i>Comité consultatif</i>	17
<i>Sous-comité technique</i>	18
Ressources consenties par les partenaires.....	18
Personnel de l'Agence	19
Conseillers forestiers accrédités en 2013-2014	20
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013-2014	21
Programmes d'aide administrés par l'Agence.....	21
<i>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées</i>	21
<i>Programme d'investissements sylvicoles – Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec – Sylviculture</i>	21
<i>Statistiques des programmes d'aide</i>	21
<i>Contribution de l'industrie</i>	24
Vérification opérationnelle	25
Rendez-vous de la forêt privée 2011.....	26
Plan de protection et de mise en valeur	29
Transfert de connaissances	32
Projets	33
<i>Projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin</i>	33
<i>Réalisation de travaux forêt-faune</i>	34
<i>Plans d'aménagement forêt-faune</i>	34
<i>Projet d'Amélioration de la qualité de l'habitat aquatique (AQHA)</i>	35
<i>Projets ÉcoAction d'Environnement Canada</i>	35
<i>Projets de Protection des milieux humides en Haute Etchemin</i>	35
<i>Plantations et peuplements éduqués : évaluation de leur valeur faunique et des mesures d'atténuation pour le maintien de la biodiversité régionale</i>	36
<i>Projet de peupliers hybrides et épandage de lisier</i>	36
Autres activités.....	37
<i>Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches</i>	37
<i>Comité régional sur les aires protégées</i>	37
<i>Révision de la réglementation des MRC</i>	37
<i>Représentations et activités</i>	37
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014	39
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2013-2014	52
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2014-2015	54
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP en 2013-2014	55
Annexe 2 Travaux réalisés dans le PIS-IRAECQ-S en 2013-2014	58

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes cordialement invité à participer à la 18^e assemblée générale de l'Agence des Appalaches qui se tiendra le 12 juin 2014 à compter de 10 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin.

L'assemblée générale annuelle est l'occasion de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel et des états financiers ainsi que d'effectuer la nomination du vérificateur et des administrateurs de l'Agence.

Nous soulignerons aussi, lors de cette rencontre, le lancement du deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Adélarde Couture, ing.f.
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Message du président;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2013-2014;
6. Présentation et adoption des états financiers 2013-2014;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2014-2015;
9. Élection des administrateurs;
10. Présentation du deuxième PPMV;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au cours de la dernière année le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises et plusieurs dossiers ont été discutés dont, entre autres, l'étude des taux pour les traitements sylvicoles et la confection du PPMV.

Concernant le PPMV, dont la réalisation est maintenant terminée, nous avons procédé à l'adoption du plan d'action ainsi qu'à la programmation quinquennale des travaux. Dans cette programmation quinquennale, nous avons adopté comme stratégie une diminution graduelle du reboisement pour consacrer davantage d'efforts à la réalisation des premières éclaircies commerciales de plantations et de peuplements naturels éduqués. Suite à l'adoption de principe de ce deuxième PPMV, nous avons procédé à la consultation des propriétaires forestiers et rencontré les représentants du monde municipal pour l'obtention des avis de conformité aux schémas d'aménagement. La dernière étape sera l'adoption finale de ce deuxième PPMV par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est transformé au cours de la dernière année avec la nomination de quatre nouveaux représentants par le secteur municipal. Il n'y a pas qu'au conseil d'administration qu'il y a eu des changements, mais également dans le personnel de l'Agence. Ainsi, suite au départ de madame Sylvie Poulin, nous avons procédé à l'embauche de madame Pascale Thivierge et avec la fin du dossier PPMV, nous avons aboli le poste de coordonnateur de projets occupé par monsieur David St-Pierre.

Dans la foulée de l'étude des taux demandée par le MRN, celui-ci a procédé à une réforme du Programme de remboursement des taxes foncières. Ainsi, pour s'assurer de la complémentarité des deux programmes, nous avons dû faire quelques ajustements au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Ce fût une année bien remplie tant au conseil d'administration que pour le personnel de l'Agence. Je désire souligner la bonne collaboration de tous les administrateurs et remercier tous les membres du personnel pour leur excellent travail.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Adélard Couture', is located above the printed name and title.

Adélard Couture, ing.f.
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 17^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 20 juin 2013, à 9 h 30, au Manoir Lac Etchemin situé au 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Adélarde Couture

Monde municipal

M. Denis Beaulieu	MRC des Etchemins
M. Rosario Bossé	MRC de Montmagny
M. Jean Paradis	MRC des Etchemins

Industriels forestiers

M. Dave Chouinard	Matériaux Blanchet inc.
M. Raymond Laverdière	Maibec inc.
M. Steve Reynolds	Bois Daaquam inc.

Ministère des Ressources naturelles

M. Serge Tremblay	MRN/Capitale-Nat. et Chaud.-App.
-------------------	----------------------------------

Producteurs forestiers et membres associés

M. Raynald Cloutier	Groupe forestier de L'Islet
M. Michel Côté	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Albert Dumas	Groupe forestier de Montmagny
M. Simon Giguère	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. André Lemelin	Groupe forestier de Montmagny
M. Raynald Pouliot	Groupe forestier de Bellechasse-Lévis
M. Marc Théberge	Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Personnel de l'Agence

Mme Vanessa Duclos	AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher	AMVAP
M. Denis Ferland	AMVAP
Mme Julie Létourneau	AMVAP
Mme Sylvie Poulin	AMVAP

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG1306-01

Il est proposé par M. Serge Tremblay, appuyé par M. Rosario Bossé,

et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 2. Lecture et approbation du procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle;*
- 3. Présentation et adoption des états financiers 2012-2013;*
- 4. Nomination du vérificateur comptable;*
- 5. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2012-2013;*
- 6. Prévision budgétaire 2013-2014;*
- 7. Élection des administrateurs;*
- 8. Questions diverses;*
- 9. Levée de l'assemblée.*

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 16^e assemblée générale annuelle tenue le 14 juin 2012.

Aux points 3 et 5, le directeur mentionne qu'il a transmis les états financiers 2011-2012 ainsi que le rapport annuel des activités 2011-2012 au ministère des Ressources naturelles et de la Faune le 20 juin 2012 afin d'obtenir les versements dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Au point 6, le directeur explique que la prévision budgétaire 2012-2013 adoptée lors de la dernière assemblée générale annuelle avait été réalisée en considérant les mêmes budgets que l'année précédente étant donné qu'aucune annonce budgétaire n'avait été faite. Finalement, nous avons reçu le même montant dans le programme régulier et pour le Programme d'investissements sylvicoles – Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières du Québec, une somme de 633 150 \$ nous a été attribuée comparativement à l'année 2011-2012 où le budget était de 678 150 \$.

Résolution AG1306-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 14 juin 2012;

En conséquence, il est proposé par M. Raynald Pouliot, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 16^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 14 juin 2012 soit approuvé tel que présenté.

3. Présentation et adoption des états financiers 2012-2013

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2013 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC.

Résolution AG1306-03

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Laverdière, appuyé par M. Rosario Bossé, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

À l'état des résultats, un administrateur demande pourquoi il y a une si grande différence entre les montants de l'année 2012 et 2013 pour la cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Le directeur explique qu'en 2012, le ministère du Revenu a modifié le statut des agences, les considérant maintenant comme un employeur public. Le ministère a donc demandé un réajustement du FSS des trois dernières années, plus les intérêts et pénalités ainsi que l'ajustement de l'année en cours, soit 2011-2012.

On s'interroge aussi sur les causes du déficit de 235 910 \$ réalisé au 31 mars 2012 versus le bénéfice net de 65 970 \$ au 31 mars 2013. Le directeur explique que pour l'exercice 2011-2012, l'Agence a puisé dans son surplus budgétaire afin de maintenir le budget d'aménagement forestier. Ainsi, le surplus budgétaire de l'Agence était alors passé d'environ 350 000 \$ à un peu moins de 120 000 \$. Cette année, c'est la situation inverse, le surplus budgétaire de l'Agence est augmenté d'environ 65 000 \$ le portant ainsi à un peu plus de 184 000 \$.

4. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG1306-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Chouinard, appuyé par M. Michel Côté, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2014.

5. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2012-2013

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2012-2013 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite un suivi de certaines décisions du Rendez-vous de la forêt privée nous ayant touchés plus particulièrement. Il complète avec l'évolution de la mise à jour du PPMV ainsi que des différents projets menés pendant l'année.

À la présentation des volumes récoltés dans le cadre du programme régulier, un membre fait remarquer que celui-ci représente le tiers du volume déclaré par l'industrie en termes de contribution pour 2012-2013. Le directeur ajoute que cette déduction est exacte et que le volume récolté comprend celui provenant des coupes totales dont la technique a été financée dans le cadre du programme.

Concernant la diminution du nombre de producteurs forestiers enregistrés, un membre fait remarquer qu'en plus du fait que le plan d'aménagement soit à la charge du producteur forestier, la diminution du budget d'aménagement forestier est aussi une raison pouvant expliquer cette réduction.

Au sujet de la décision 10 du Rendez-vous de la forêt privée, concernant la canalisation des investissements vers les municipalités qui favorise la récolte de bois et la sylviculture, on demande s'il nous est possible d'exclure des programmes une municipalité qui n'applique pas la réglementation sur l'abattage d'arbre. Le directeur répond que ce choix revient à l'Agence. Par contre, nous n'avons aucune indication que des travaux financés sur le territoire de ces municipalités peuvent avoir été détruits. De plus, nous appliquons les mêmes directives d'admissibilité aux programmes, quelle que soit la municipalité.

Lors de la présentation des résultats du calcul de possibilité forestière, on se questionne sur les raisons qui expliquent que la possibilité forestière des feuillus durs augmente autant tandis que l'accroissement du volume sur pied pour ces essences est moindre. On explique que la façon de calculer la possibilité forestière des feuillus durs est fort différente dans Forposs.net comparé aux calculs dans Sylva II. Il faut donc interpréter ces résultats avec précaution.

Suite à la présentation des projets d'ÉcoAction, un membre demande si l'Agence travaille en partenariat avec le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE). Le directeur répond que oui, le CBE fait partie des partenaires importants de l'Agence pour les projets multiressources.

Finalement, concernant les rencontres entre la MRC des Etchemins et l'Agence, on demande un peu plus de détails sur le projet Cumberland. Le directeur explique qu'il s'agit d'un développement domiciliaire en milieu forestier dans la municipalité de Saint-Benjamin tout juste en banlieue de Saint-Georges. Le projet est amorcé depuis quelques années, mais son agrandissement touche maintenant des lots où d'importantes sommes ont été investies pour le reboisement et l'entretien des plantations.

Résolution AG1306-05

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2012-2013, que le directeur en a fait la présentation et a répondu aux questions des membres;

En conséquence, il est proposé par M. Rosario Bossé, appuyé par M. André Lemelin, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2012-2013 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles du Québec.

6. Prévision budgétaire 2014-2015

Le directeur présente la prévision budgétaire 2013-2014. Il mentionne que le budget d'aménagement dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a été reconduit. L'entente fédérale-provinciale du Programme d'investissements sylvicoles - Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec - Sylviculture a été prolongée jusqu'au 31 mars 2014. Nous avons par contre subi une réduction de 29 % dans ce programme.

Résolution AG1306-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2013-2014;

Considérant que les budgets des programmes administrés par l'Agence soit le programme régulier et le Programme d'investissements sylvicoles - Initiative renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec - Sylviculture ont été confirmés;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Tremblay, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

7. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2013-2014 est remis aux membres.

Résolution AG1306-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Théberge, appuyé par M. Rosario Bossé, et résolu unanimement que les personnes physiques inscrites au tableau ci-dessous soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADMINISTRATEURS ET SUBSTITUTS DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES 2013-2014

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC de Bellechasse MRC des Etchemins MRC de L'Islet MRC de Montmagny Ville de Lévis	M. Daniel Pouliot M. Jean Paradis M. René Laverdière M. Rosario Bossé M. Mario Fortier
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	Organismes de gestion en commun	Gr. for. Bellechasse-Lévis Gr. for. Dorchester Gr. for. L'Islet Gr. for. Montmagny	M. Raynald Pouliot M. Michel Simard M. Émile Tanguay (M. André Lemelin)
	Syndicat de producteurs de bois	Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud, L'Islet Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud, Montmagny Syndicat des propriétaires for. de la région de Québec Association des propriétaires de boisés de la Beauce	M. Herman Lavoie (M. Jacques Lemieux) Mme Caroline Houde M. Simon Giguère (M. Réjean Lacasse)
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Bois Daaquam inc. Maibec inc. Matériaux Blanchet inc.	M. Steve Reynolds M. Raymond Laverdière M. Dave Chouinard
Représentants de la Ministre		MRN / Cap. - Nat. et Chaud - App. MRN / U.G. Beauce-Appalaches	M. Serge Tremblay M. Richard Labrie

Un membre demande si à notre règlement intérieur nous avons une procédure concernant les administrateurs qui ne se présentent à aucune réunion durant l'année. Le directeur répond qu'actuellement il n'y a rien. Toutefois, il mentionne que dans certaines agences, après trois absences, ils doivent être remplacés. On mentionne que l'Agence devrait contacter le partenaire concerné et l'informer de la situation. Par la suite, elle verra si une modification à son règlement intérieur doit être faite.

8. Questions diverses

Divers points sont discutés par les membres de l'Agence. En voici les grandes lignes.

On revient sur le calcul de possibilité forestière. Connaissant le volume disponible annuellement pour la récolte, on demande si nous savons la capacité de transformation de matière ligneuse du territoire de l'Agence. On répond qu'elle n'est pas établie précisément. La plupart des industries de notre territoire s'approvisionnent en bonne partie des États-Unis. On mentionne que nous aurions intérêt à documenter la problématique reliée au fait que le volume disponible en forêt privée sur notre territoire n'est pas entièrement transformé au profit du bois américain. On ajoute que ce dossier est complexe et que nous pourrions soulever cette préoccupation au ministère des Ressources naturelles.

Sur un autre sujet, le directeur informe les membres que Mme Sylvie Poulin, secrétaire administrative de l'Agence, quittera ses fonctions à la fin du mois de juin. Les membres et le directeur la remercient pour son travail accompli au cours des quatre dernières années à l'Agence. Un présent est ensuite remis à Mme Poulin.

9. Levée de l'assemblée

Résolution AG1306-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Rosario Bossé, appuyé par M. Jean Paradis, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 40.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Ainsi, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

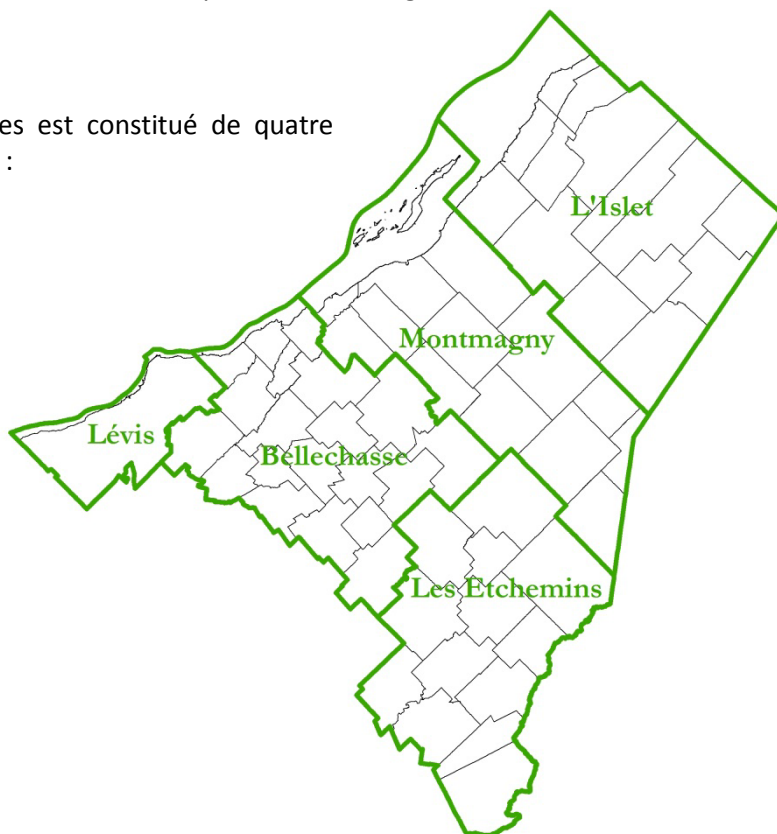
1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de quatre MRC et d'une ville, qui sont les suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

Au total, on retrouve 62 municipalités sur ce territoire.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2013-2014.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins
MRC de L'Islet

MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.
Groupe forestier de Dorchester inc.
Groupe forestier de L'Islet inc.
Groupe forestier de Montmagny inc.

Association des propriétaires de boisés
de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la
Côte-du-Sud
Syndicat des propriétaires forestiers de la
région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

A. Lapointe & Fils ltée
Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Bardobec inc.
Bois Daaquam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Carrier & Bégin inc.
Clermont Hamel ltée
Domtar inc. (Windsor)
Gérard Crête & Fils inc.
Gestofo inc.
Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile
Industries Manufacturières Mégantic inc.
Kruger Wayagamack inc.
Matériaux Blanchet inc.

Mobilier Rustique inc.
Norampac inc. Division Cabano
Planchers Mercier inc.
Produits forestiers Arbec S.E.N.C.
Produits forestiers D.G. ltée
Produits forestiers Résolu inc.
Scierie Arbotek inc.
Scierie Dion et Fils inc.
Scierie Fernand Rancourt inc.
Scierie Lauzé inc.
Silicium Québec S.E.C.
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Vexco inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration			
Adélarde Couture Président 7/7	Daniel Pouliot MRC de Bellechasse 2/7	Simon Giguère Ass. prop. boisés Beauce 6/7	Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc. 7/7
	Richard Couët MRC des Etchemins 2/3	Caroline Houde Synd. prop. for. rég. Québec 5/6	David Gagnon Bois Daaquam inc. 0/1
Richard Labrie MRN 6/7	Jean Paradis MRC des Etchemins 2/4	Herman Lavoie Synd. prod. bois Côte-du- Sud 6/7	Raymond Laverdière Industries Maibec inc. 5/7
Éric Provost MRN 4/4	René Laverdière MRC de L'Islet 4/4	Raynald Pouliot Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 6/7	Steve Reynolds Bois Daaquam inc. 5/6
Serge Tremblay MRN 2/2	Eddy Morin Vice-président MRC de L'Islet 3/3	Michel Simard Group. for. Dorchester inc. 6/7	
	Rosario Bossé Vice-président MRC de Montmagny 3/3	Émile Tanguay Group. for. de Mont. et L'Islet inc. 7/7	
	Claude Doyon MRC de Montmagny 1/3		
	Mario Fortier Ville de Lévis 0/5		
	Clément Genest Ville de Lévis 1/2		

Au cours de la dernière année financière, sept réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 20 juin 2013. M. Adélarde Couture fut reconduit à la présidence tout en demeurant à titre indépendant et M. Rosario Bossé fut nommé à la vice-présidence. Le 4 novembre 2013, suite à la démission de M. Bossé, le conseil d'administration a fait la nomination de M. Eddy Morin à titre de vice-président.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2013-2014 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et pour les programmes d'aide;
- Grille de taux de l'aide financière;
- Ressources humaines de l'Agence :
 - Remplacement de la secrétaire administrative;
 - Abolition du poste de coordonnateur de projets.
- Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers;
- Révision du cahier d'instructions techniques et administratives de l'Agence;
- Révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) :
 - Adoption du plan d'action et de la programmation quinquennale des travaux sylvicoles;
 - Consultations sur le PPMV.
- Suivi du Rendez-vous de la forêt privée :
 - Décision 3 : Modification de l'étude des taux selon les directives et la méthode de calcul de la valeur des travaux sylvicoles fournies par le MRN;
 - Décision 16 : Révision du Programme de remboursement des taxes foncières et complémentarité avec les programmes d'aides administrés par les agences;
 - Décision 19 : Modification des critères de performance des conseillers forestiers.
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin financé par la Fondation de la faune du Québec;
 - Projet de travaux forêt-faune dans le cadre du Programme de développement régional et forestier;
 - Projet d'Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières, financé par Environnement Canada;
 - Projet d'Amélioration de la libre circulation du poisson et de son habitat aux traverses de cours d'eau financé par Environnement Canada.
- Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers;
- Transfert de connaissances;
- Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée.



Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Adélarde Couture, président
Richard Labrie
Raymond Laverdière

Herman Lavoie
Serge Tremblay (jusqu'en juin 2013)
Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés par le comité de gestion administrative en 2013-2014 :

- Conditions de travail des employés;
- Évaluation des employés de l'Agence;
- Ressources humaines de l'Agence;
- Suivi des dépenses de l'Agence;
- Programmation budgétaire de l'Agence.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques, administratives et de vérification opérationnelle et il fait le suivi des modifications apportées. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration. Le comité consultatif est appuyé par le sous-comité technique qui s'occupe de lui faire des recommandations concernant les modifications aux normes. Le sous-comité technique est formé d'ingénieurs forestiers représentant les conseillers forestiers.

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année.

Membres :

Dave Chouinard
Adélarde Couture, membre d'office
Claude Doyon
Sylvain Lamontagne
Herman Lavoie

Raynald Pouliot
Éric Provost
Daniel Racine
Steve Reynolds
Jean-Pierre Faucher, animateur
Julie Létourneau, secrétaire

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre et ils ont fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration ou ont tout simplement été précisés :

- Modifications aux cahiers de normes techniques et administratives;
- Rapports de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers;
- Critères de performance des conseillers forestiers;
- Ordre de priorité de réalisation de travaux.

Sous-comité technique

Une rencontre du sous-comité technique a été requise pendant l'année afin de discuter des modifications proposées aux cahiers de normes.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	4 800 \$	1 800 \$		6 600 \$
Ministère	4 800 \$	3 200 \$		8 000 \$
Monde municipal	7 650 \$	1 700 \$	7 500 \$	16 850 \$
Représentants des propriétaires	11 550 \$	8 050 \$		19 600 \$
Total	28 800 \$	14 750 \$	7 500 \$	51 050 \$

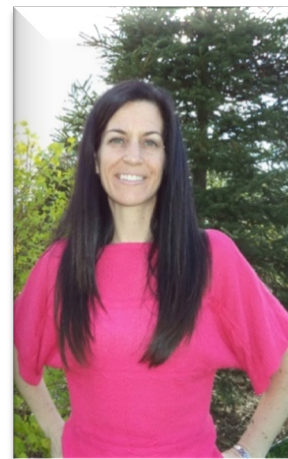
Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Sylvie Poulin
Secrétaire
administrative
(jusqu'en juin 2013)



Pascale Thivierge
Secrétaire
administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Julie Létourneau
Ingénieure forestière
Responsable technique



David St-Pierre
Ingénieur forestier
Coordonnateur de
projets
(jusqu'en mars 2014)



Vanessa Duclos
Biologiste, M.Sc.
Coordonnatrice de
projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2013-2014

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne

Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9

Tél. : 418 228-5110

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69-A, Route 281

Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0

Tél. : 418 257-2665

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1260, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Tél. : 418 856-5828

Groupement forestier de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue

Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0

Tél. : 418 594-8208

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles

Québec (Québec) G2J 1E4

Tél. : 418 872-1773

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Tél. : 418 598-3056

Consultants forestiers M.S. inc.

1114-40, boulevard de la Rive-Sud

Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Tél. : 418 903-4747

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0

Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013-2014

Programmes d'aide administrés par l'Agence

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Ressources naturelles (MRN), la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. Les taux se composent d'une aide financière au volet technique et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide financière couvre généralement 80 % de la valeur des travaux, le 20 % restant étant la participation du producteur forestier. Suite à une décision du Rendez-vous de la forêt privée 2011, certaines activités doivent être financées à 100 % soit les deux premiers entretiens de plantation, la 1^{ère} éclaircie commerciale de plantation et la 1^{ère} éclaircie commerciale d'un peuplement naturel ayant bénéficié d'une éclaircie précommerciale.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MRN dont l'Agence a bénéficié en 2013-2014 s'est maintenu à 2 228 200 \$.

Programme d'investissements sylvicoles – Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec – Sylviculture

Le Programme d'investissements sylvicoles (PIS) fut créé en 2006 par le gouvernement du Québec. Depuis 2009, ce programme bénéficie d'un financement supplémentaire en provenance du gouvernement fédéral. L'année 2013-2014 marquait la dernière année de ce programme qui a porté le nom de Programme d'investissements sylvicoles - Initiative de renforcement de l'activité économique des collectivités du Québec - Sylviculture (PIS-IRAECQ-S).

Les activités admissibles et le niveau de financement sont les mêmes que celles du PAMVFP. Le budget provincial attribué au PIS-IRAECQ-S en 2013-2014 fut de 5 M\$. L'Agence a bénéficié d'un montant de 452 200 \$ alors qu'elle avait obtenu une somme de 633 150 \$ l'année précédente.

Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2013-2014, présentées dans cette section, regroupent le PAMVFP et le PIS-IRAECQ-S. Le détail par activité de chacun des programmes se trouve aux annexes 2 et 3.

Contribution des partenaires dans le cadre des programmes d'aide

	2012-2013	2013-2014	% variation
MRN - PAMVFP	2 228 200 \$	2 228 200 \$	0 %
PIS-IRAECQ-S	633 150 \$	452 200 \$	-28,6 %
Industrie	299 272 \$	322 516 \$	7,8 %
Total	3 160 622 \$	3 002 916 \$	- 5,0 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	220	513 815 \$	19,4 %
Etchemins	399	1 032 322 \$	38,9 %
L'Islet	141	564 582 \$	21,3 %
Montmagny	126	498 326 \$	18,8 %
Ville de Lévis	21	43 086 \$	1,6 %
Total	897	2 652 131 \$	100 %
Total PAMVFP	834	2 216 685 \$	86,6 %
Total PIS-IRAECQ-S	196	435 446 \$	16,4 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
Petits propriétaires	895	1 495	2 593 023 \$
Grands propriétaires	2	30	59 108 \$
Total	897	1 525	2 652 131 \$

Travaux réalisés

Traitements	2012-2013	2013-2014	Évolution
Préparation de terrain	468,7 ha	399,4 ha	-14,8 %
Reboisement	1 151 182 plants	847 544 plants	-26,4 %
Regarni	169 566 plants	78 804 plants	-53,5 %
Entretien de plantation	1 068,5 ha	998,1 ha	-6,6 %
Traitements non commerciaux	195,4 ha	192,8 ha	-1,3 %
Traitements commerciaux	1 290,4 ha	1 315,6 ha	2,0 %
Drainage et voirie forestière	53,5 km	58,1 km	8,4 %
Visites conseils	101 visites	78 visites	-22,8 %

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	2012-2013		2013-2014		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	336 401 \$	11,8 %	339 329 \$	12,8 %	0,9 %
Reboisement	436 220 \$	15,3 %	365 773 \$	13,8 %	-16,1 %
Regarni	77 758 \$	2,7 %	43 224 \$	1,6 %	-44,4 %
Entretien de plantation	1 189 782 \$	41,8 %	1 117 447 \$	42,1 %	-6,1 %
Traitements non commerciaux	208 875 \$	7,3 %	215 984 \$	8,2 %	3,4 %
Traitements commerciaux	537 291 \$	18,9 %	526 827 \$	19,9 %	-1,9 %
Drainage et voirie forestière	46 353 \$	1,6 %	35 435 \$	1,3 %	-23,6 %
Visites conseils	10 302 \$	0,4 %	8 112 \$	0,3 %	-21,3 %
Total	2 842 982 \$	100 %	2 652 131 \$	100 %	-6,7 %

Volumes de bois récoltés

Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
1 315,6 ha	421	526 827 \$	113 783 m ³

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	290 632 \$	207	1 404 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	232 691 \$	63	3 694 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	242 693 \$	103	2 356 \$
Consultants forestiers M.S.	90 061 \$	47	1 916 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	474 187 \$	165	2 874 \$
Groupe forestier de Dorchester	525 474 \$	139	3 780 \$
Groupe forestier de L'Islet	392 606 \$	89	4 411 \$
Groupe forestier de Montmagny	403 787 \$	100	4 038 \$
Total	2 652 131 \$	897	2 957 \$

Participation des producteurs forestiers

L'aide financière versée par l'Agence couvre de 80 % à 100 % de la valeur des travaux. Pour les travaux financés à 80 %, les producteurs forestiers ont assumé une participation de 20 %. La valeur de la participation des producteurs forestiers pour l'année 2013-2014 est de 355 021 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers liée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection des plans d'aménagement forestier en 2013-2014 est de 167 200 \$. Ainsi, la contribution totale des producteurs forestiers est de 522 221 \$.

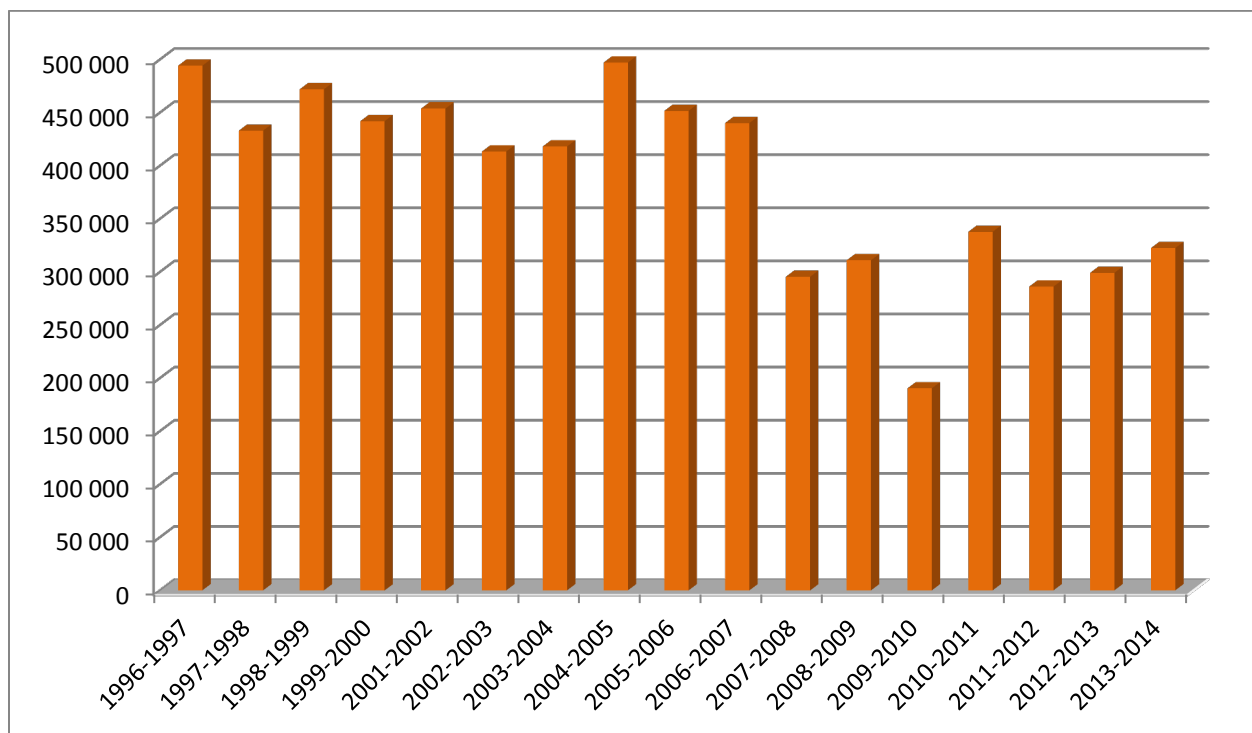
Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2013-2014 fut de 322 516 \$ pour 322 515 m³ solides de bois déclarés. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile
Domtar inc. (Windsor)
Bois Daaquam inc.
Kruger Wayagamack inc.
Matériaux Blanchet inc.
Produits forestiers D.G. Itée
Produits forestiers Résolu inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Mobilier Rustique inc.
Stadacona WB s.e.c. / Scierie Leduc
Norampac inc. Division Cabano

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Clermont Hamel Itée.
Produits forestiers Arbec s.e.n.c.
Carrier & Bégin inc.
Scierie Arbotek inc.
Industries Manufacturières Mégantic inc.
Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Bardobec inc.
Scieries Fernand Rancourt inc.
Vexco inc. Div. Scierie

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences définies aux cahiers d'instructions techniques et administratives. Cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et des services rendus par les conseillers forestiers toujours dans une optique d'amélioration continue.

L'objectif de vérification opérationnelle est fixé à 8 % par conseiller forestier et par groupe d'activités dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et du PIS-IRAECQ-S en 2013-2014, totalise 521 820 \$ soit 19,7 % des sommes investies pendant la période de vérification.

Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	% conformité tech. et terrain
Préparation de terrain	92	11	12,0 %	90,9 %
Reboisement et regarni	226	21	9,3 %	100,0 %
Entretien de plantation	430	37	8,6 %	98,6 %
Traitements précommerciaux	71	7	9,9 %	100,0 %
Traitements commerciaux	293	35	11,9 %	92,9 %
Drainage	27	2	7,4 %	100,0 %
Total	1 139	113	9,9 %	96,5 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	% qualité
Préparation de terrain	143	15	10,5 %	93,0 %
Reboisement et regarni	233	21	9,0 %	94,9 %
Entretien de plantation	419	37	8,8 %	97,2 %
Traitements précommerciaux	71	7	9,9 %	100,0 %
Traitements commerciaux	361	34	9,4 %	100,0 %
Drainage	28	2	7,1 %	100,0 %
Total	1 255	116	9,2 %	98,0 %
Conformité administrative (prescriptions et rapports d'exécution)				97,5 %
Conformité technique et qualité rapports d'exécution				96,1 %
Conformité superficie facturée				95,0 %
Moyenne d'aide financière par producteur				100,0 %
Satisfaction de la clientèle desservie en 2013-2014				96,4 %
Performance globale des conseillers forestiers en 2013-2014				96,4 %
Performance globale des conseillers forestiers en 2012-2013				94,3 %

Rendez-vous de la forêt privée 2011

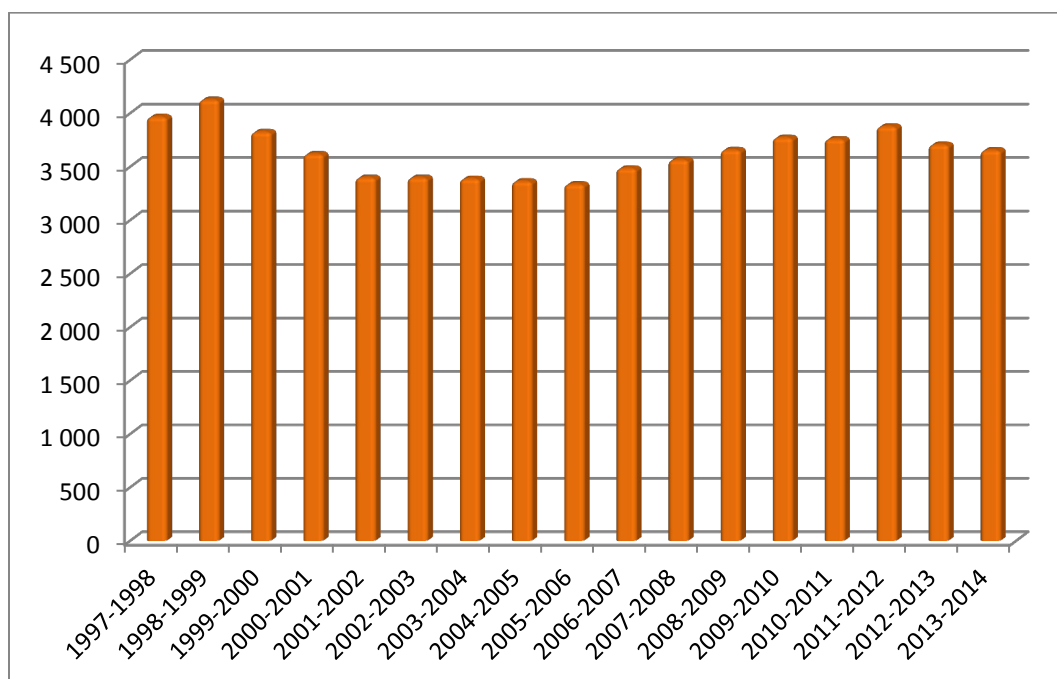
Le 30 mai 2011, s'est tenu le Rendez-vous de la forêt privée. Il s'agissait de la quatrième rencontre des partenaires en quinze ans visant à renouveler l'entente pour le développement des forêts privées. Au total, 30 décisions furent présentées lors du Rendez-vous. Ces décisions entrent progressivement en application depuis 2011. Voici un suivi de la mise en application de certaines décisions sur le territoire de l'Agence :

Décision 2 : Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier

Depuis le 1^{er} avril 2012, les agences ne financent plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 7 mars 2013

Depuis la mise en application de cette décision, on note une diminution d'environ 6 % du nombre de producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l'Agence. Au 31 mars 2014, on comptait 3 654 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 800, soit 29 %. Au 31 mars 2013, ce sont 3 706 producteurs forestiers qui étaient enregistrés.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



Nouveaux producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l'Agence

Année	Nombre
2010-2011	204
2011-2012	263
2012-2013	136
2013-2014	179

Décision 3 : Révision de la valeur des travaux sylvicoles selon une méthode développée par le MRN

L'important travail de réalisation d'une nouvelle étude des taux de l'aide financière, selon la méthode de calcul développée par le MRN, s'est poursuivi en 2013-2014. À l'été 2013, le ministère a rencontré chacune des agences afin de discuter des résultats obtenus. Par la suite, le MRN a apporté des modifications à sa méthode de calcul et aux directives qui ont été soumises aux agences en décembre 2013. Les principaux changements ont touché les intrants suivants :

- Intrant général : Le ratio administratif, incluant le profit et risque reliés à l'exécution des travaux et à la technique, a été fixé à une valeur maximale de 17 %.
- Intrant revenu de bois : La période de référence pour les prix des bois récoltés a été fixée sur 5 ans (2008 à 2012).
- Intrant redevance au producteur : Cet intrant a été retiré de la méthode de calcul.

Ces changements ont suscité de vives réactions de la part des partenaires de la forêt privée et des agences. Ainsi, bien que le MRN ait souhaité que nous tirions profit du travail réalisé, il a donné la possibilité aux agences de repousser à nouveau la mise en application des taux issus de la méthode de calcul.

Pour notre Agence, le conseil d'administration a résolu tout de même de mettre en application l'étude des taux de l'aide financière selon la méthode et les directives du MRN pour l'année 2014-2015. Par contre, les administrateurs se sont donné la possibilité de revenir sur cette décision dans le futur selon les discussions qui auront lieu entre les partenaires au cours de la prochaine année.

Décision 8 : Adoption par les agences d'une politique de sécurisation des investissements

Le 10 mai 2012, l'Agence a adopté une politique de sécurisation des investissements. Celle-ci vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés grâce à l'aide financière provenant des programmes administrés par l'Agence. Cette politique regroupe les éléments de contenu proposés par le MRN le 5 février 2013 qui s'appliquent à la réalité de notre Agence.

Au cours de l'année 2014-2015, l'Agence n'a pas eu à intervenir auprès de propriétaires forestiers qui n'auraient pas respecté leurs engagements. Par contre, certains dossiers sont sous observation.

Décision 10 : Canalisation des investissements dans les municipalités qui favorisent la récolte de bois et la sylviculture

Pour l'exercice 2013-2014, aucune municipalité n'a été exclue des programmes d'aide de l'Agence. Malgré le fait que certaines municipalités du territoire n'appliquent pas le règlement régional sur la protection et la mise en valeur des forêts privées, jusqu'à présent, rien n'indique que les travaux financés par l'Agence sur le territoire de ces municipalités puissent avoir été détruits. Les directives relatives au financement par l'Agence d'une remise en production s'appliquent sur l'ensemble du territoire et visent à éviter l'octroi d'une aide financière sur une superficie où les saines pratiques d'aménagement n'ont pas été respectées.

Décision 14 : Mise en œuvre d'une comptabilité distincte pour les contributions des industriels

Selon cette décision, les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences pouvaient fixer, en 2011 et 2012, leurs attentes au regard des activités à financer avec leurs contributions dans le respect des modalités des programmes.

Le souhait des représentants de l'industrie siégeant au conseil d'administration est toujours que le maximum des contributions soit investi en aménagement forestier.

Décision 19 : Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers

Comme exigé dans cette décision, la répartition budgétaire, dans le cadre du PIS-IRAECQ-S, fut réalisée en octroyant 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers et 25 % aux conseillers forestiers indépendants. Toutes les sommes ont été investies comme prévu par chacun des groupements et conseillers forestiers.

Décision 22 : Adoption d'un plan d'affaires quinquennal

L'Agence a complété la confection de son deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV). Un nouveau plan d'action a été adopté et sa mise en application s'est amorcée au printemps 2014. Parmi les orientations que l'Agence s'est données, notons la diminution graduelle du niveau de reboisement afin de consacrer d'avantage d'effort pour la réalisation de la première éclaircie commerciale de plantations et de peuplements naturels ayant bénéficié d'une éclaircie précommerciale. L'Agence débutera aussi, dans la prochaine année, ses réflexions afin de faire face à la prochaine épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette.

Décision 26 : Révision des normes en lien avec la charge de travail des ouvriers sylvicoles

Cette décision demande à chacune des agences de revoir leurs normes de travaux sylvicoles afin de trouver des façons de faire qui permettraient d'alléger la charge de travail des ouvriers sylvicoles tout en considérant les rendements forestiers escomptés. Peu de changements ont été apportés, en 2013-2014, au cadre normatif de l'Agence relativement à la charge de travail des ouvriers sylvicoles. Par contre, cet élément fait toujours parti des préoccupations des comités techniques de l'Agence. Les efforts dans la dernière année ont surtout été consacrés à l'étude des taux de l'aide financière.

Décision 27 : Intégration de certaines activités relatives à l'obtention ou au maintien de la certification forestière dans les activités admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2013-2014, l'Agence a continué son travail visant à intégrer les exigences de la certification forestière au contenu de son second PPMV. Des procédures ont aussi été ajoutées au cadre normatif ainsi qu'à la vérification opérationnelle relativement à l'orniérage et au bois mort dans les parterres de coupe.

Rencontres de la table des agences / MRN

Issu du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences / MRN formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. Les principaux points discutés concernent la mise en œuvre des décisions du Rendez-vous. Au cours de l'année 2013-2014, la Table s'est réunie à deux reprises. Les sujets traités ont concerné la méthode de calcul des taux de l'aide financière, les critères de performance des conseillers forestiers, la révision du Programme de remboursement des taxes foncières et le Rendez-vous national de la forêt québécoise.

Plan de protection et de mise en valeur

La préparation du deuxième Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) s'est terminée en décembre 2013 avec l'adoption du document de stratégie. Une consultation publique à l'attention des propriétaires forestiers fut organisée le 12 février 2014. Parallèlement à cette activité, les propriétaires forestiers et la population ont été invités à consulter notre PPMV via le site Internet de l'Agence et à fournir leurs questions et commentaires. À l'hiver et au printemps 2014, le PPMV a reçu un avis de conformité aux schémas d'aménagement et de développement de chacune des MRC.

Globalement, le travail de confection du second PPMV de l'AMVAP aura coûté environ 104 240 \$ assumé par l'enveloppe régulière de l'Agence. À ce montant s'ajoute une contribution de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (50 250 \$) qui nous a permis la réalisation du projet de *Mise en place de l'aménagement écosystémique en forêt privée dans les Appalaches* pour ainsi répondre à certaines exigences de la certification forestière.

Le plan d'action du deuxième PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquelles une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. À noter que les enjeux ont été priorisés du plus important au moins important. Voici un résumé de ce plan présentant les principales actions que l'Agence va entreprendre ou poursuivre pendant l'année 2014-2015.

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource

Enjeu 1 - Production de matière ligneuse

- Soutenir la réalisation de travaux d'aménagement forestier pour augmenter la production de matière ligneuse.
- Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.
- Suivre le respect de la possibilité forestière, améliorer nos pratiques visant la régénération naturelle et favoriser le reboisement des friches abandonnées.
- Élaborer un plan de prévention et d'intervention en cas de perturbations naturelles majeures (tordeuse des bourgeons de l'épinette).
- Effectuer des traitements préventifs dans les peuplements résineux vulnérables au chablis et à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles

Enjeu 2 - Investissements sylvicoles

- Appliquer la politique de sécurisation des investissements.
- Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués.
- Analyser la rentabilité économique des scénarios sylvicoles.
- Réviser la valeur des travaux en tenant compte d'une participation des propriétaires.
- Évaluer les conseillers forestiers.

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers

Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers

- Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires.
- Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés.
- Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource.

Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité

Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre

- Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.
- Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles.

Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles

Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles

Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels

Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles

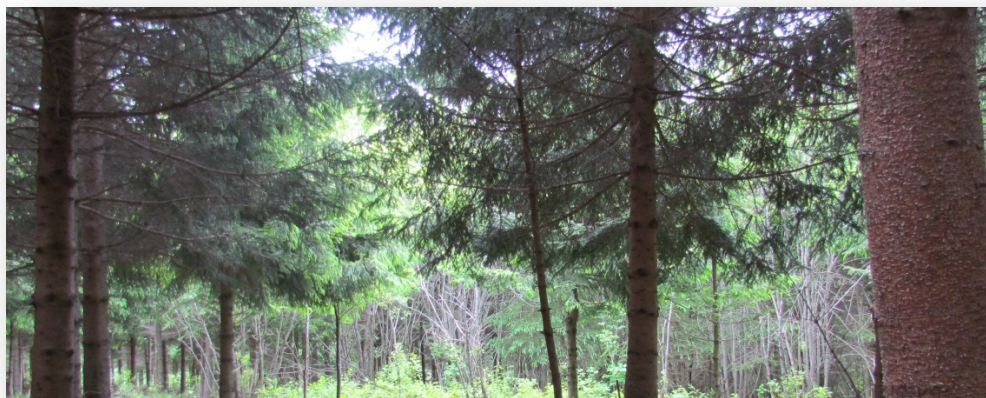
Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques

Enjeu 9 - Qualité de l'eau

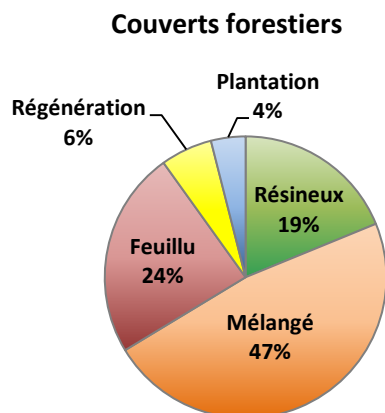
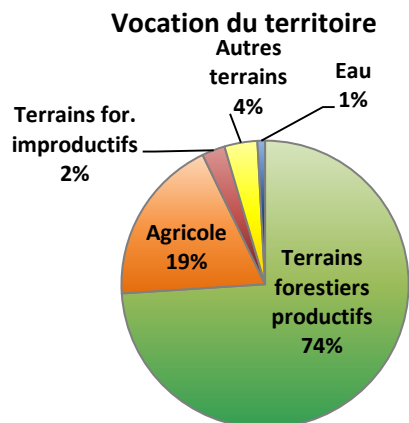
Enjeu 10 - Protection des sols

- Former les conseillers forestiers à l'aménagement écosystémique.
- Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.
- Déterminer les données écologiques indicatrices et poursuivre leur intégration aux modalités des traitements.
- Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements.
- Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles.
- Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers.
- Appliquer des mesures afin de préserver les caractéristiques d'habitat des espèces à statut précaire et celles d'importance socio-économique.
- Continuer à fournir de l'aide technique pour promouvoir les saines pratiques en ce qui a trait aux cours d'eau.
- Intégrer des mesures d'évaluation de l'ornierage lors de la vérification des travaux sylvicoles.

En lien avec ce plan d'action, l'Agence a établi une programmation quinquennale des activités financées. Dès 2014-2015, nous demanderons aux conseillers forestiers de voir à réduire leur niveau de reboisement. De plus, un objectif global de réalisation de travaux de première éclaircie commerciale en plantations et en peuplements naturels éduqués en éclaircie précommerciale a été fixé et sera suivi.



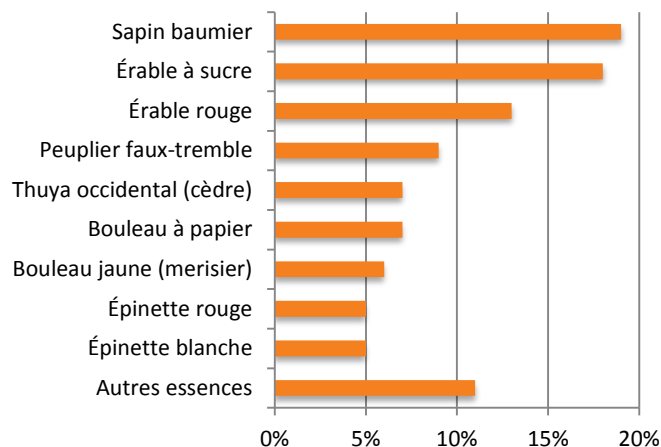
Données forestières du territoire de l'AMVAP issues du deuxième PPMV



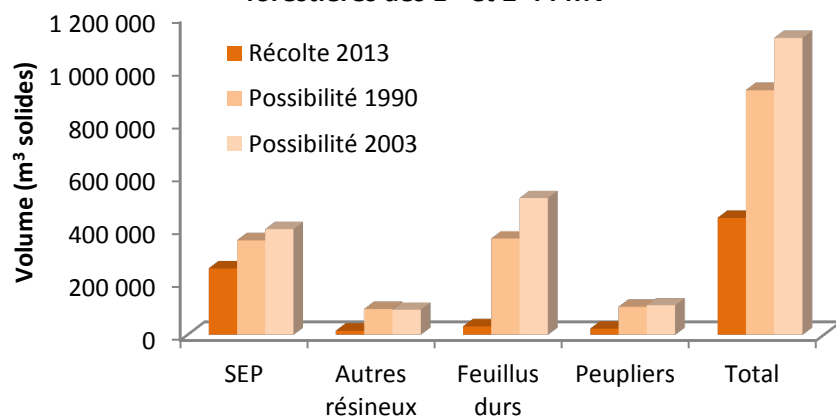
Évolution du volume de bois sur pied sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000

Principales essences d'arbres du territoire de l'AMVAP



Comparaison de la récolte 2013 avec les possibilités forestières des 1^{er} et 2^e PPMV



Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 18 247 \$ en transfert de connaissances en 2013-2014. Toute cette somme fut consacrée pour le financement d'activités de formation pour les propriétaires forestiers offertes par nos trois mandataires soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier une somme de 20 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 2 700 \$.

Activités de transfert de connaissances réalisées par les mandataires en 2013-2014

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel	2	12
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	5	50
Éclaircies et jardinage	2	15
Façonnage des bois	2	27
Fiscalité forestière	1	16
Rentabilité d'un boisé	1	10
Traverses de cours d'eau	1	5
Total	14	135



Projets

Projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin

Cette année représentait la quatrième année du projet quinquennal d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin. Ce projet, rappelons-le, est financé par la Fondation de la faune du Québec (FFQ). Il a pour objectif de favoriser l'implantation, à l'échelle du sous-bassin versant, d'un mode de gestion intégré des ressources d'un territoire. Il s'agit donc d'une initiative qui vise à appliquer le concept de développement durable en forêt privée. Pour l'année 2013, l'Agence a obtenu un financement de 32 000 \$ de la part de la FFQ pour la poursuite du projet.

Cette année encore, près de 325 propriétaires de lots boisés de Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Luc et Sainte-Sabine ont été concernés par le projet, que ce soit par les efforts de sensibilisation ou leur implication dans la réalisation des différents travaux d'aménagement multiressource.

Une somme de 50 049 \$ a été allouée à la réalisation des aménagements multiressources. En plus de la participation financière de l'Agence par son programme régulier (39 180 \$), le programme de développement régional et forestier (PDRF) de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (1 260 \$) et le programme ÉcoAction d'Environnement Canada (9 609 \$) ont permis la réalisation de ces aménagements.

Travaux réalisés dans le cadre du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin en 2013-2014

Aménagements multiressources	Nombre d'unités	Aide financière versée
Préparation de terrain adaptée	16,7 ha	9 160 \$
Plantation mixte	6 375 plants	2 846 \$
Dégagement de plantation adapté	7,5 ha	6 868 \$
Éclaircie précommerciale adaptée	15,3 ha	18 687 \$
Coupe de jardinage écosystémique	2,3 ha	2 054 \$
Ponceau circulaire	4 ponc.	6 470 \$
Ponceau en bois	2 ponc.	3 964 \$
Total		50 049 \$

Pendant l'année 2013-2014, la biologiste a publié deux éditions du *Bulletin de la Haute Etchemin* qui fut distribué par la poste à tous les propriétaires forestiers du territoire du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin. Ce document de vulgarisation traite de différents sujets touchant le domaine forestier et environnemental. Il vise aussi à inciter les propriétaires à adhérer au projet et à réaliser des travaux multiressources.

Finalement, la coordonnatrice et le directeur ont préparé plusieurs demandes d'aide financière adressées à divers organismes afin de trouver de nouvelles sources de financement ou d'en renouveler pour la réalisation des différents aménagements liés au projet.

Réalisation de travaux forêt-faune

Au cours de cette septième année consécutive, l'Agence a pu réaliser des travaux forêt-faune sur la totalité de son territoire grâce au financement obtenu auprès de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF). Cette nouvelle enveloppe a remplacé le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II. Pour 2013-2014, un montant de 135 000 \$ nous a été octroyé. Puisque l'annonce du programme a été tardive, une somme de 100 222 \$ a été investie pour la réalisation de 77 ha de travaux forêt-faune pendant l'année 2013-2014. Ce projet se poursuivra en 2014-2015 en plus d'une nouvelle demande qui sera déposée à la CRÉ.

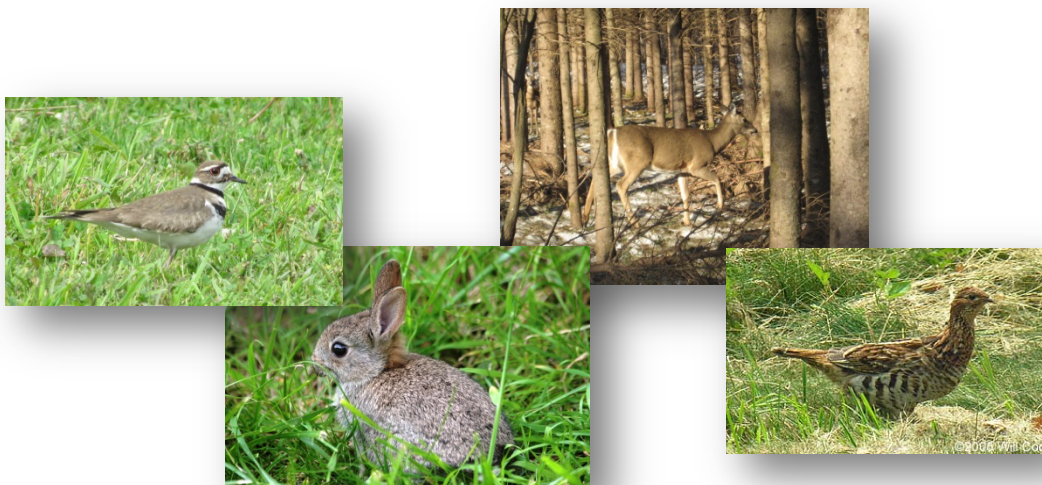
La biologiste et le directeur de l'Agence ont aussi participé à deux rencontres visant à améliorer le cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune. À la lumière de certains résultats du projet des effets réels des travaux forêt-faune et des observations faites lors du suivi opérationnel des travaux réalisés, de nouvelles modalités d'interventions ont été définies. Ce travail sera complété au cours de l'année 2014-2015.

Travaux forêt-faune réalisés dans le cadre du PDRF 2013-2014

Traitements	Nombre d'unités	Aide financière versée
Préparation de terrain avec îlots	3,7 ha	5 010 \$
Éclaircie précommerciale de plantation avec îlots	6,7 ha	8 799 \$
Éclaircie précommerciale adaptée	37,9 ha	50 629 \$
Éclaircie commerciale avec trouées	28,8 ha	34 160 \$
Total	77,1 ha	98 598 \$

Plans d'aménagement forêt-faune

Bien qu'un montant maximal possible de 3 200 \$ provenant du Programme forêt-faune de la Fondation de la faune du Québec ait été mis à la disposition de l'Agence en 2013-2014, aucun plan d'aménagement forêt-faune (PAFF) n'a été réalisé cette année. Cette diminution marquée du nombre de PAFF des deux dernières années (2) comparativement à 2011 (49) peut être en bonne partie expliquée par la décision ministérielle de ne plus financer les plans d'aménagement forestier.



Projet d'Amélioration de la qualité de l'habitat aquatique (AQHA)

Dans le cadre du Programme d'Amélioration de la qualité de l'habitat aquatique (AQHA) de la Fondation de la faune du Québec (FFQ), l'Agence a réalisé l'aménagement d'un seuil, de quatre abris, de trois frayères et de 750 m de nettoyage léger de cours d'eau afin de mettre en valeur l'habitat de l'omble de fontaine sur le territoire du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin. Un montant de 2 600 \$ a été octroyé à l'Agence par la FFQ pour la réalisation de ce projet.

Projets ÉcoAction d'Environnement Canada

Deux projets actuellement en cours sont en partie financés par le Programme ÉcoAction d'Environnement Canada. Ceux-ci ont une durée de trois ans et 2013 en était la deuxième année.

Augmentation de la biodiversité dans les plantations forestières

Le premier projet vise l'augmentation de la biodiversité dans les plantations et consiste en la réalisation de plantations mixtes (résineuses, mélangées ou feuillues). Cette année, un total de 34 047 arbres ont été mis en terre (27 222 résineux et 6 825 feuillus) sur une superficie totale de 17,1 ha. De plus, 10 sites ont été sélectionnés et préparés pour le reboisement de 2014. Un montant total de 20 952 \$ a été obtenu d'Environnement Canada pour la réalisation de ce projet.

Amélioration de la libre circulation du poisson et de la qualité de son habitat aux traverses de cours d'eau

Le second projet a pour objectif d'améliorer l'habitat du poisson et la qualité de l'eau aux traverses de cours d'eau. Concrètement, il consiste en l'aménagement de ponceaux en bois, de seuils ou le remplacement de ponceaux circulaires problématiques. Ainsi, deux ponceaux en bois et huit ponceaux circulaires ont été aménagés dans le cadre de ce projet. Un montant de 15 766 \$ a été obtenu d'Environnement Canada pour la réalisation de l'ensemble des activités liées à ce projet.

Certains travaux effectués dans le cadre de ces deux projets ont pris place sur le territoire du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin.

Projets de Protection des milieux humides en Haute Etchemin

Le projet de conservation volontaire de milieux humides a été rendu possible grâce à la participation financière de la Fondation de la faune du Québec par son Programme forêt-faune – volet milieux humides. Cette initiative est d'une durée de deux ans. En 2013-2014, se sont globalement 42 ha de milieux humides qui ont été conservés grâce à la participation de plusieurs propriétaires. En échange de l'engagement du propriétaire à conserver son milieu humide, l'Agence produit un cahier du propriétaire qui permet à ce dernier de mieux connaître les richesses naturelles de son milieu humide. Un montant total de 20 000 \$ est disponible pour la réalisation complète du projet. En 2013, 8 852 \$ ont été utilisés pour la sélection des sites, la réalisation des inventaires et la production des cahiers du propriétaire.

Plantations et peuplements éduqués : évaluation de leur valeur faunique et des mesures d'atténuation pour le maintien de la biodiversité régionale

En septembre 2013, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière publiait le rapport final du projet d'étude quinquennal (2008 à 2012) qui visait à évaluer les effets réels des mesures d'atténuation des travaux forêt-faune. Ce projet, réalisé sur l'ensemble du territoire de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, a permis de constater que les mesures d'atténuation des travaux forêt-faune avaient des impacts positifs pour certaines espèces fauniques et que ces traitements se situaient entre un traitement régulier et une forêt non éduquée.

Au cours de l'année 2013-2014, l'Agence a participé à une rencontre qui avait pour objectif de présenter les résultats de l'étude et de déterminer l'avenir du dispositif expérimental. Une seconde phase de prise de données est envisagée pour 2015 ou 2016 afin d'évaluer les effets à long terme sur la faune et la productivité forestière des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de cette étude. La tenue de cette seconde phase est conditionnelle à l'obtention de financement suffisant des différents pourvoyeurs impliqués dans cette étude.

Projet de peupliers hybrides et épandage de lisier

Entrepris en 2002, le projet pilote de *Valorisation du lisier de porc par la fertilisation de plantations de peupliers hybrides* n'a pas pu être poursuivi en 2013-2014. En effet, suite à la refonte du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet I qui fut remplacé par le Programme de financement et de développement de la recherche en aménagement forestier, les agences régionales de mise en valeur de même que les projets de recherches en forêt privée n'étaient plus admissibles au financement.

L'Agence est toujours en quête d'une nouvelle source de financement afin de poursuivre ce projet de recherche.



Autres activités

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches

Le président de l'Agence agit à titre de commissaire à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Chaudière-Appalaches (CRRNT). Plusieurs dossiers touchant le Programme de développement régional et forestier ainsi que le travail des différents comités dont la table GIRT ont été traités.

Comité régional sur les aires protégées

Le directeur de l'Agence a participé en 2013-2014 à deux rencontres du comité sur les aires protégées. Ce comité relève de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et le travail a surtout porté, jusqu'à présent, sur l'analyse de propositions d'établissement d'aires protégées (réserves écologiques) sur le territoire public de la région.

Révision de la réglementation des MRC

Au cours de l'année 2013, la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins ont adopté un nouveau règlement relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées. Suite à cette résolution, les deux MRC ont invité les intervenants de la forêt privée de la région, dont l'Agence, à faire des propositions visant une simplification du règlement.

Le conseil d'administration de l'Agence a décidé qu'elle ne s'impliquerait pas dans ce travail et qu'elle laissait aux autres intervenants en forêt privée le soin de préparer des suggestions.

Représentations et activités

Voici les divers événements ou rencontres auxquels l'Agence a participé au courant de l'année 2013-2014 :

- Participation à l'organisation et présentation des résultats du sondage 2012 sur le profil des propriétaires forestiers lors du Souper des forestiers 2013 tenu à Sainte-Aurélie;
- Mise à jour du site Internet de l'AMVAP;
- Animation d'un kiosque sur l'Agence à la Fête familiale de Lévis organisé par l'Association forestière des 2 rives et le MRN;
- Accueil d'une stagiaire en foresterie (DEP en Aménagement de la forêt de Duchesnay);
- Distribution d'arbre à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon dans le cadre du mois de l'arbre;
- Présentation sur l'aménagement forestier des boisés privés et du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin lors de la 5^e assise franco-qubécoise organisée par la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et les centres locaux de développement;
- Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'action québécois pour le développement durable pour la réalisation de travaux sylvicoles selon une approche d'aménagement écosystémique;

- Animation d'un kiosque sur l'Agence et distribution d'arbres lors du Festival du Bûcheux à Saint-Pamphile;
- Rencontres avec la CRÉ Chaudière-Appalaches sur la vérification opérationnelle des travaux forêt-faune;
- Participation à une rencontre sur le 5^e programme d'inventaire décennal organisée par la Direction des inventaires forestiers du MRN;
- Analyse de demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Participation à une journée de réflexion sur les paysages organisée par la CRÉ de la Chaudière-Appalaches;
- Dépôt d'une demande de financement pour des travaux de reboisement à l'organisme Arbres Canada;
- Envoi de commentaires sur le projet de plan directeur de l'eau de l'Organisme de bassin de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup;
- Participation à une consultation des intervenants forestiers organisée par la Contrée en montagne dans Bellechasse;
- Participation aux travaux du comité SIGGA visant à assurer la complémentarité du PAMVFP et le PRTF;
- Participation à une visite terrain sur des travaux de récolte mécanisés selon la méthode 1-2-3 organisée par le Groupement forestier de Beauce-Sud;
- Dépôt de demandes d'aide financière afin d'inventorier et conclure des ententes de conservation volontaire pour certains écosystèmes forestiers exceptionnels du territoire de l'Agence;
- Présentation des réalisations dans le cadre du projet d'Aménagement forestier durable en Haute Etchemin lors du colloque sur l'aménagement intégré par sous-bassin versant organisé par la Fondation de la faune du Québec;
- Présentation d'un avis dans le cadre de la consultation ciblée sur le Projet de loi sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- Participation à l'étape de pré-mandat de l'élaboration de la Stratégie nationale de production de bois;
- Participation à une rencontre des agences avec le président du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée, M. Michel Belley.

États financiers

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Exercice terminé le 31 mars 2014

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Bilan

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Annexe - Contributions

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lemieux Nolet¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Etchemin (Québec)
Le 28 mai 2014

¹ CPA auditeur, CA permis no A111747

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Bilan

31 mars 2014

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	164 611 \$	195 932 \$
Débiteurs (note 3)	52 930	106 419
Subvention à recevoir	16 165	59 007
Frais payés d'avance	1 064	-
	234 770	361 358
Immobilisations corporelles (note 4)	4 028	14 795
	238 798 \$	376 153 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	20 093 \$	176 980 \$
Actif net		
Investi en immobilisations	4 028	14 795
Affecté (note 6)	17 558	36 578
Non affecté	197 119	147 800
	218 705	199 173
	238 798 \$	376 153 \$

Engagements (note 7)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Produits		
Subvention Gouvernement du Québec	2 268 220 \$	2 268 220 \$
Contributions (annexe)	185 286	266 732
PIS-IPREFQ et IRAECQ-S	452 200	633 150
Contributions de l'industrie	322 516	299 272
Mesures coercitives	8 247	2 025
Autres revenus	6 171	6 861
Utilisation de l'actif net affecté	19 020	16 382
Revenus de projets	3 000	11 550
	3 264 660	3 504 192
Charges		
Conseillers forestiers	2 819 638	3 007 590
Présidence	2 375	2 000
Salaires et charges sociales	298 438	284 019
Conception de logiciels et services informatiques	5 442	4 777
Acquisition de données	-	1 262
Projets		
PEH - Lisier	645	10 284
Transfert de connaissance	18 246	26 208
Services professionnels	-	3 087
Sous-bassin versant	218	987
Calcul de possibilité forestière	3 762	-
Orthophotos	2 711	-
Honoraires de vérification	3 498	4 983
Loyer	9 239	8 906
Entretien locaux	824	829
Télécommunication	5 119	6 137
Publicité et communication	1 883	414
Papeterie et dépenses de bureau	12 018	15 711
Cotisations	1 859	1 928
Formations	2 166	4 369
Frais de déplacements et repas	17 570	23 245
Assurances	5 984	5 892
Frais de réunion	696	519
Mauvaises créances	-	1 482
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	9 661	18 903
Mobilier et équipement de bureau	3 275	3 709
Gain sur disposition d'immobilisation corporelles	(300)	(175)
Autres	1 141	919
Cotisation fonds des services de santé	-	237
	3 226 108	3 438 222
Excédent des produits sur les charges	38 552 \$	65 970 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Investi en immo- bilisations	Affecté	Non affecté	2014 Total	2013 Total
Solde au début de l'exercice	14 795 \$	36 578 \$	147 800 \$	199 173 \$	149 585 \$
Excédent des produits sur les charges	(12 636)	-	51 188	38 552	65 970
Affectation interne (note 6)		(19 020)	-	(19 020)	(16 382)
Investissement en immobilisations	1 869	-	(1 869)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	4 028 \$	17 558 \$	197 119 \$	218 705 \$	199 173 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	38 552 \$	65 970 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	12 936	22 612
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(300)	(175)
Utilisation de l'actif net affecté	(19 020)	(16 382)
	32 168	72 025
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	53 489	(37 648)
Subvention à recevoir	42 842	228 171
Frais payés d'avance	(1 064)	-
Créditeurs	(156 887)	(204 634)
	(29 452)	57 914
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 169)	(6 375)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	300	175
	(1 869)	(6 200)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(31 321)	51 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	195 932	144 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	164 611 \$	195 932 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2014

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Instruments financiers

2.4.1 Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

2.4.2 Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciel	50 %

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

3. Débiteurs

	2014	2013
Projets	11 833 \$	60 224 \$
Contribution des industries	35 418	38 257
TPS et TVQ à recevoir	5 679	7 938
	52 930 \$	106 419 \$

4. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	27 249 \$	25 915 \$	1 334 \$	4 609 \$
Équipement informatique	55 735	53 041	2 694	4 306
Logiciel	21 025	21 025	-	5 880
	104 009 \$	99 981 \$	4 028 \$	14 795 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2014

5. Crédoiteurs

	2014	2013
Fournisseurs	2 800 \$	4 884 \$
Sommes à remettre à l'État		
Dédutions à la source et charges sociales	7 542	9 241
Conseillers forestiers	9 751	162 855
	20 093 \$	176 980 \$

6. Affectations internes

En 2014, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 17 558 \$ à des fins d'aménagement forestier dans les Etchemins. L'organisme ne peut utiliser ces montants grévés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7. Engagements

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2014 totalisant 8 351 \$ plus les taxes applicables.

8. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2014.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses crédoiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe - Contributions

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
Contributions		
MRNQ Projet	- \$	40 000 \$
Fondation de la faune	40 600	33 550
Monde municipal	7 500	7 500
CRÉ volet II	100 468	129 335
CRÉ - PRDIRT	-	50 250
Environnement Canada	36 718	6 097
	185 286 \$	266 732 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2013-2014

	PAMVFP			PIS-IRAECQ-S		Projets	Total	%
	Prog. et adm.	V.O.	PPMV	Prog. et adm.	V.O.			
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	126 187 \$	- \$	21 613 \$	- \$	- \$	36 578 \$	184 378 \$	
REVENUS								
Contributions ministères	2 248 220 \$	- \$	- \$	452 200 \$	- \$	20 000 \$	2 720 420 \$	83,8 %
Contribution industrie	322 516 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	322 516 \$	9,9 %
Contribution projets et autres revenus	12 005 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	190 699 \$	202 704 \$	6,3 %
Total des revenus	2 582 741 \$	- \$	- \$	452 200 \$	- \$	210 699 \$	3 245 640 \$	100,0 %
CHARGES								
<i>Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires</i>								
Travaux d'aménagement	2 216 685 \$	- \$	- \$	435 446 \$	- \$	167 507 \$	2 819 638 \$	87,4 %
Transfert de connaissances	18 246 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	18 246 \$	0,6 %
Total aide financière et formations	2 234 931 \$	- \$	- \$	435 446 \$	- \$	167 507 \$	2 837 884 \$	88,0 %
<i>Administration</i>								
Salaires et avantages sociaux	125 683 \$	76 891 \$	32 263 \$	6 775 \$	6 002 \$	48 671 \$	298 438 \$	9,3 %
Honoraires professionnels	5 573 \$	- \$	3 762 \$	300 \$	- \$	- \$	9 635 \$	0,3 %
Services informatiques et logiciels	5 442 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 442 \$	0,2 %
Loyer et entretien ménager	10 063 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 063 \$	0,3 %
Réunions	610 \$	- \$	86 \$	- \$	- \$	- \$	696 \$	0,0 %
Assurances et cotisation professionnelle	5 496 \$	- \$	1 177 \$	585 \$	- \$	585 \$	7 843 \$	0,2 %
Fournitures de bureau	6 442 \$	- \$	- \$	516 \$	- \$	2 970 \$	9 928 \$	0,3 %
Fournitures de foresterie	750 \$	865 \$	- \$	250 \$	200 \$	3 599 \$	5 664 \$	0,2 %
Publicités et communication	839 \$	- \$	1 043 \$	- \$	- \$	- \$	1 882 \$	0,1 %
Télécommunications	4 663 \$	- \$	- \$	456 \$	- \$	- \$	5 119 \$	0,2 %
Déplacements, hébergement et repas	6 664 \$	7 016 \$	- \$	390 \$	1 280 \$	2 220 \$	17 570 \$	0,5 %
Formations	888 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 279 \$	2 167 \$	0,1 %
Divers	1 073 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	68 \$	1 141 \$	0,0 %
Amortissement	12 636 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 636 \$	0,4 %
Total frais d'administration	186 822 \$	84 772 \$	38 331 \$	9 272 \$	7 482 \$	61 545 \$	388 224 \$	12,0 %
Total des charges	2 414 753 \$	84 772 \$	38 331 \$	444 718 \$	7 482 \$	229 052 \$	3 226 108 \$	100,0 %
Excédent produits sur charges immo.	10 767 \$						10 767 \$	
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	213 170 \$		(16 718) \$	- \$		18 225 \$	214 677 \$	

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets										
	Peuplier hybride et lisier	Forêt-faune 2012-2013	Forêt-faune 2013-2014	AFD Haute Etch.	ÉcoAction poissons	ÉcoAction plant. mixtes	Milieux humides	Plan érablières	Ortho-photos	Total	
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	36 578 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	36 578 \$	
REVENUS											
Contribution MRN - PAMVFP	- \$	- \$	- \$	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 000 \$	9,5 %
Contribution CRÉ - PDRF	- \$	2 159 \$	100 222 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	102 381 \$	48,6 %
Contribution FFOQ	- \$	- \$	- \$	30 600 \$	- \$	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	40 600 \$	19,3 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	15 766 \$	20 952 \$	- \$	- \$	- \$	36 718 \$	17,4 %
Autres revenus	- \$	- \$	- \$	6 593 \$	3 \$		- \$	1 404 \$	3 000 \$	11 000 \$	5,2 %
Total des revenus	- \$	2 159 \$	100 222 \$	57 193 \$	15 769 \$	20 952 \$	10 000 \$	1 404 \$	3 000 \$	210 699 \$	100,0 %
CHARGES											
Aide financière - Aménagement											
Conseillers forestiers	- \$	- \$	98 597 \$	39 180 \$	13 490 \$	16 240 \$	- \$	- \$	- \$	167 507 \$	73,1 %
Administration											
Salaires et avantages sociaux	- \$	2 153 \$	1 584 \$	32 961 \$	1 696 \$	2 752 \$	8 521 \$	1 157 \$	- \$	50 824 \$	22,2 %
Frais de projet	645 \$	- \$	- \$	243 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 711 \$	3 599 \$	1,6 %
Assurances	- \$	- \$	- \$	585 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	585 \$	0,3 %
Fournitures de bureau	- \$	- \$	- \$	542 \$	560 \$	1 714 \$	- \$	- \$	154 \$	2 970 \$	1,3 %
Déplac., héberg. et repas	- \$	6 \$	41 \$	1 390 \$	22 \$	246 \$	297 \$	218 \$	- \$	2 220 \$	1,0 %
Formations	- \$	- \$	- \$	1 279 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 279 \$	0,6 %
Divers	- \$	- \$	- \$	34 \$	- \$	- \$	34 \$	- \$	- \$	68 \$	0,0 %
Total frais d'administration	645 \$	2 159 \$	1 625 \$	37 034 \$	2 278 \$	4 712 \$	8 852 \$	1 375 \$	2 865 \$	61 545 \$	26,9 %
Total des charges	645 \$	2 159 \$	100 222 \$	76 214 \$	15 768 \$	20 952 \$	8 852 \$	1 375 \$	2 865 \$	229 052 \$	100,0 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	(645) \$	- \$	- \$	17 557 \$	1 \$	- \$	1 148 \$	29 \$	135 \$	18 225 \$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2014-2015

Prévision budgétaire 2014-2015 Sujet à changements. Budgets non confirmés.	PAMVFP	PPMV	Env. supp. PAMVFP	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	195 971 \$	- \$	- \$	18 706 \$	214 677 \$	
REVENUS						
Contribution MFFP PAMVFP	2 248 460 \$	3 000 \$	- \$	16 760 \$	2 268 220 \$	69,0 %
Contribution MFFP envelop. supp.	- \$	- \$	452 200 \$	- \$	452 200 \$	13,8 %
Contribution de l'industrie	315 000 \$	0 \$	0 \$	- \$	315 000 \$	9,6 %
Contribution MFFP Suprarégional	- \$	0 \$	0 \$	17 400 \$	17 400 \$	0,5 %
Contribution CRÉ – PDRF	- \$	0 \$	0 \$	169 778 \$	169 778 \$	5,2 %
Contribution Fondation de la faune SBV	- \$	0 \$	0 \$	26 200 \$	26 200 \$	0,8 %
Contribution Environnement Canada	- \$	0 \$	0 \$	26 501 \$	26 501 \$	0,8 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	0 \$	0 \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus de projets et divers	4 100 \$	0 \$	0 \$	200 \$	4 300 \$	0,1 %
Total des revenus	2 575 060 \$	3 000 \$	452 200 \$	256 839 \$	3 287 099 \$	100,0 %
CHARGES						
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires						
Travaux d'aménagement	2 275 000 \$	- \$	435 124 \$	230 240 \$	2 940 364 \$	88,4 %
Transfert de connaissances	29 000 \$	- \$	- \$	- \$	29 000 \$	0,9 %
Total aide financière et formations	2 304 000 \$	- \$	435 124 \$	230 240 \$	2 969 364 \$	89,3 %
Administration						
Salaires et avantages sociaux	216 658 \$	- \$	13 340 \$	36 831 \$	266 829 \$	8,0 %
Service informatique et logiciel forêt privée	15 199 \$	- \$	- \$	- \$	15 199 \$	0,5 %
Comptabilité et services	3 000 \$	- \$	300 \$	- \$	3 300 \$	0,1 %
Présidence	2 500 \$	- \$	- \$	- \$	2 500 \$	0,1 %
Loyer et entretien ménager	10 150 \$	- \$	- \$	- \$	10 150 \$	0,3 %
Réunions	600 \$	- \$	- \$	350 \$	950 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	5 851 \$	- \$	336 \$	585 \$	6 772 \$	0,2 %
Fournitures, photocopies et poste	8 800 \$	- \$	950 \$	2 300 \$	12 050 \$	0,4 %
Publicité	3 500 \$	3 000 \$	- \$	- \$	6 500 \$	0,2 %
Télécommunications	4 600 \$	- \$	500 \$	250 \$	5 350 \$	0,2 %
Frais déplacements, hébergement et repas	15 700 \$	- \$	1 650 \$	2 627 \$	19 977 \$	0,6 %
Formations	3 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$	4 000 \$	0,1 %
Frais de projets	- \$	- \$	- \$	1 312 \$	1 312 \$	0,0 %
Acquisition de données	1 600 \$	- \$	- \$	- \$	1 600 \$	0,0 %
Divers	800 \$	- \$	- \$	50 \$	850 \$	0,0 %
Amortissement	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Total frais d'administration	291 958 \$	3 000 \$	17 076 \$	45 305 \$	357 339 \$	10,7 %
Total des charges	2 595 958 \$	3 000 \$	452 200 \$	275 545 \$	3 326 703 \$	100,0 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	175 073 \$	- \$	- \$	- \$	175 073 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP en 2013-2014

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
0501	Débroussaillage et déblaiement > 1 m (débardeur)	25	68,3 ha	1 233 \$	84 201 \$
0502	Débroussaillage et déblaiement > 1 m (pelle méc.)	14	57,8 ha	1 290 \$	74 523 \$
0505	Débrous. et déblaiement > 1 m couv. < 3 ha (pelle méc.)	23	32,1 ha	1 348 \$	43 284 \$
0503	Débroussaillage	4	6,1 ha	736 \$	4 497 \$
0506	Récup., débrous. et déblaiement < 3 ha (pelle méc.)	8	10,4 ha	1 375 \$	14 355 \$
0507	Récupération, débrous. et déblaiement (débardeur)	7	18,5 ha	1 262 \$	23 360 \$
0508	Récupération, débrous. et déblaiement (pelle mécanique)	3	9,5 ha	1 318 \$	12 495 \$
0515	Déblaiement mécanique (pelle mécanique)	18	69,3 ha	560 \$	38 786 \$
4515	Taux technique – Déblaiement mécanique (pelle méc.)	4	25,6 ha	254 \$	6 502 \$
0516	Déblaiement mécanique (débardeur)	6	10,9 ha	498 \$	5 418 \$
4516	Taux technique – Déblaiement mécanique (débardeur)	1	7,6 ha	254 \$	1 923 \$
0517	Débrous. et déblaiement manuel > 25% < 50 % couv.	3	5,3 ha	442 \$	2 338 \$
0523	Déblaiement mécanique < 3 ha (pelle mécanique)	20	30,8 ha	617 \$	18 997 \$
4523	Taux technique – Déblaiement méc. < 3 ha (pelle méc.)	4	7,4 ha	254 \$	1 880 \$
0521	Labourage et hersage agricole (peupliers hybrides)	1	2,1 ha	486 \$	995 \$
0590	Paillis dégradables plantation feuillue	1	0,5 ha	905 \$	453 \$
Total préparation de terrain		142	362,2 ha		334 007 \$
0638	Plantation manuelle récipient 300 cc et plus résineux	24	67 408 plants	474 \$	31 951 \$
0644	Regarni de plantation récipient 300 cc et plus résineux	9	11 619 plants	522 \$	6 065 \$
Total reboisement		33	79 027 plants		38 016 \$
0754	Désherbage mécanique plantation résineuse (3 ^e et plus)	1	8,9 ha	312 \$	2 777 \$
2755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	85	150,6 ha	932 \$	140 378 \$
0755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (3 ^e et plus)	21	34,1 ha	865 \$	29 488 \$
4755	Taux technique – Dégag. de plantation > 1 m (3 ^e et plus)	1	3,0 ha	254 \$	770 \$
2758	Dégagement de plantation ≤ 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	245	585,5 ha	1 243 \$	726 266 \$
0758	Dégagement de plantation ≤ 1 m (3 ^e et plus)	7	4,2 ha	1 154 \$	4 870 \$
0762	Éclaircie précommerciale de plantation résineuse	34	118,6 ha	1 205 \$	142 949 \$
4762	Taux technique – Écl. précommerciale de plantation rés.	4	11,1 ha	254 \$	2 817 \$
Total entretien de plantation		398	916,0 ha		1 050 315 \$
0862	Éclaircie précommerciale résineux	57	141,1 ha	1 205 \$	169 887 \$
4862	Taux technique – Éclaircie précommerciale résineux	2	5,8 ha	254 \$	1 476 \$
0863	Éclaircie précommerciale feuillus d'ombre	3	10,5 ha	1 273 \$	13 405 \$
0864	Éclaircie précommerciale feuillus de lumière	7	15,6 ha	1 041 \$	16 188 \$
0865	Éclaircie précommerciale mélangés	5	10,8 ha	1 205 \$	13 038 \$
Total traitements non-commerciaux		74	183,8 ha		213 994 \$

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
2911	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	67	146,9 ha	1 438 \$	206 565 \$
0911	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 2 000 ti/ha et +	5	8,4 ha	1 335 \$	11 254 \$
3911	Taux tech. – Écl. comm. mart. plant. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	21	41,9 ha	438 \$	18 351 \$
2912	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	7	16,2 ha	1 072 \$	16 618 \$
0912	Écl. comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha	6	12,0 ha	996 \$	11 972 \$
4912	Taux tech. – Écl. comm. mart. plt. 1 000 à 1 999 ti/ha (2 ^e)	3	3,4 ha	407 \$	1 363 \$
2922	Éclaircie comm. sans mart. plant. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	1	1,7 ha	907 \$	1 542 \$
2931	Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	13	35,8 ha	1 438 \$	51 452 \$
3931	Taux tech. – Écl. comm. mart. EPC 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	2	3,5 ha	438 \$	1 537 \$
0931	Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et +	1	1,8 ha	1 335 \$	2 403 \$
2932	Éclaircie comm. mart. EPC rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	1	0,5 ha	1 072 \$	493 \$
2941	Éclaircie comm. sans mart. EPC rés. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	1	1,8 ha	1 273 \$	2 291 \$
0961	Éclaircie commerciale mart. naturel rés. 2 000 ti/ha et +	9	6,5 ha	1 335 \$	8 624 \$
2963	Martelage et tech. trait. comm. plantation résineuse (1 ^{er})	13	12,5 ha	438 \$	5 400 \$
0963	Martelage et tech. trait. comm. plantation rés. (2 ^e et +)	5	8,3 ha	407 \$	3 362 \$
2964	Martelage et technique trait. commerciaux – EPC (1 ^{er})	1	0,5 ha	438 \$	206 \$
0965	Martelage et technique trait. comm. peuplement naturel	3	3,0 ha	407 \$	1 229 \$
0966	Éclaircie commerciale martelage naturel résineux	9	14,6 ha	996 \$	14 512 \$
4966	Taux. tech. – Écl. comm. martelage naturel résineux	1	0,3 ha	407 \$	122 \$
0968	Coupe de succession	2	10,9 ha	646 \$	7 041 \$
4968	Taux. tech.- Coupe de succession	1	9,3 ha	254 \$	1 894 \$
0971	Coupe de jardinage avec martelage feuillus d'ombre	4	7,2 ha	905 \$	6 480 \$
4971	Taux. tech. – Coupe de jard. avec mart. feuillus d'ombre	1	1,7 ha	407 \$	688 \$
0973	Coupe progressive d'ensemencement sans mart. résineux	8	29,0 ha	843 \$	24 464 \$
0975	Coupe de récupération	8	18,1 ha	340 \$	6 164 \$
4975	Taux technique - Coupe de récupération	8	42,8 ha	254 \$	10 879 \$
0980	Martelage et service technique dans les érablières	19	74,3 ha	273 \$	20 288 \$
0982	Coupe de jardinage acérico-forestier	1	4,5 ha	566 \$	2 530 \$
0996	Technique coupe d'assainissement sup. excéd. 4 ha	1	1,1 ha	41 \$	45 \$
0998	Technique coupe d'assainissement 4 premiers ha	1	0,8 ha	91 \$	70 \$
0997	Technique coupe totale sup. excéd. 4 ha	43	209,1 ha	41 \$	8 572 \$
0999	Technique coupe totale 4 premiers ha	109	293,1 ha	91 \$	26 674 \$
Total travaux commerciaux		375	1 021,5 ha		475 085 \$
1080	Drainage forestier en terrain dénudé	29	8,8 km	1 454 \$	12 810 \$
Total drainage		29	8,8 km		12 810 \$
1130	Visite conseil	78	78 visites	104 \$	8 112 \$
Total visites conseils		78	78 unités		8 112 \$

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
1131	Conseil technique à l'acte	236	466 actes	181 \$	84 346 \$
5501	Conseil technique débrous. et déblai. > 1 m (débard.)	2	2,3 ha	0 \$	0 \$
5503	Conseil technique débroussaillage	8	24,7 ha	0 \$	0 \$
5504	Conseil technique déchiquetage	1	2,0 ha	0 \$	0 \$
5507	Conseil technique récup., débrouss. et déblai. (déb.)	1	0,9 ha	0 \$	0 \$
5515	Conseil technique déblaiement mécanique (pelle méc.)	3	6,5 ha	0 \$	0 \$
5638	Conseil technique plantation 300 cc et + résineux	3	7 818 plants	0 \$	0 \$
5644	Conseil technique regarni de plant. réc. 300 cc et + rés.	2	1 124 plants	0 \$	0 \$
5754	Conseil technique désherbage plantation résineuse	1	6,1 ha	0 \$	0 \$
5755	Conseil technique dégagement de plantation rés. > 1 m	7	6,9 ha	0 \$	0 \$
5758	Conseil technique dégagement de plantation rés. ≤ 1 m	1	0,4 ha	0 \$	0 \$
5760	Conseil technique élagage de plantation	3	10,3 ha	0 \$	0 \$
5762	Conseil technique écl. précommerciale plant. résineuse	1	0,4 ha	0 \$	0 \$
5862	Conseil technique éclaircie précommerciale résineux	5	8,3 ha	0 \$	0 \$
5863	Conseil technique écl. précommerciale feuillus d'ombre	1	0,7 ha	0 \$	0 \$
5911	Conseil tech. écl. comm. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	30	60,1 ha	0 \$	0 \$
5912	Cons. tech. écl. comm. mart. pl. rés. > 1 000 à 1 999 ti/ha	17	23,3 ha	0 \$	0 \$
5921	Conseil tech. écl. comm. s. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	1	1,3 ha	0 \$	0 \$
5922	Cons. t. écl. comm. s. mart. pl. rés. > 1 000 à 1 999 ti/ha	1	2,6 ha	0 \$	0 \$
5931	Conseil tech. écl. comm. mart. EPC rés. > 2 000 ti/ha	2	2,6 ha	0 \$	0 \$
5941	Conseil tech. écl. comm. mart. nat. rés. > 2 000 ti/ha	1	6,4 ha	0 \$	0 \$
5965	Conseil tech. martelage traitements comm. peupl. nat	4	6,9 ha	0 \$	0 \$
5966	Conseil technique éclaircie comm. mart. nat. résineux	32	48,0 ha	0 \$	0 \$
5967	Conseil technique écl. comm. mart. nat. feuillu d'ombre	1	1,5 ha	0 \$	0 \$
5968	Conseil technique coupe de succession	2	7,3 ha	0 \$	0 \$
5971	Conseil technique jardinage avec mart. feuillus d'ombre	11	32,6 ha	0 \$	0 \$
5973	Conseil technique coupe prog. ensem. sans mart. rés.	3	2,1 ha	0 \$	0 \$
5975	Conseil technique coupe de récupération	27	91,0 ha	0 \$	0 \$
5977	Conseil technique écl. comm. sans martelage nat. rés.	3	5,1 ha	0 \$	0 \$
6080	Conseil technique drainage forestier en terrain dénudé	2	0,7 km	0 \$	0 \$
6081	Conseil technique drainage forestier en terrain boisé	16	9,3 km	0 \$	0 \$
6082	Conseil technique voirie forestière	41	35,4 km	0 \$	0 \$
6083	Conseil technique amélioration de chemin	4	4,0 km	0 \$	0 \$
			360,3 ha		
		237	8 942 plants		84 346 \$
			49,4 km		
Grand total		1 366			2 216 685 \$

Annexe 2 Travaux réalisés dans le PIS-IRAECQ-S en 2013-2014

Code	Activités	Nombre	Nombre d'unités	Taux (\$/unité)	Total
0520	Labourage et hersage agricole plantation feuillue	1	1,0 ha	254 \$	254 \$
	Total préparation de terrain	1	1,0 ha		254 \$
0624	Plantation manuelle 300 cc et plus feuillus	1	1 100 plants	421 \$	463 \$
4625	Taux tech. - Plantation manuelle racines nues peupl. hybr.	1	1 550 plants	101 \$	157 \$
0628	Plantation manuelle PFD racines nues résineux	13	34 340 plants	421 \$	14 457 \$
0638	Plantation manuelle récipient 300 cc et plus résineux	135	655 364 plants	474 \$	308 941 \$
4638	Taux tech. - Plantation man. réc. 300 cc et plus résineux	7	79 139 plants	101 \$	7 993 \$
0644	Regarni en plantation récipient 300 cc et plus résineux	43	58 086 plants	522 \$	30 281 \$
	Total reboisement	200	829 579 plants		362 292 \$
2755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	6	15,1 ha	932 \$	14 083 \$
2758	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	20	36,9 ha	1 243 \$	44 119 \$
0762	Éclaircie précommerciale de plantation résineuse	1	3,0 ha	1 205 \$	3 639 \$
4762	Taux tech. - Éclaircie précomm. de plantation résineuse	1	3,0 ha	254 \$	767 \$
	Total entretien de plantation	28	58,0 ha		62 608 \$
2911	Éclaircie commerciale mart. plant. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	1	1,9 ha	1 438 \$	2 747 \$
4912	Taux tech.- Éclair. comm. mart. plant. 1 000 à 1 999 ti/ha	1	1,6 ha	407 \$	667 \$
	Total traitements commerciaux	2	3,5 ha		3 414 \$
1131	Conseil technique à l'acte	19	38 actes	181 \$	6 878 \$
5638	Conseil tech. plantation récipient 300 cc et + résineux	2	825 plants	0 \$	0 \$
5644	Conseil tech. regarni plant. récipient 300 cc et + résineux	17	7 975 plants	0 \$	0 \$
	Total conseils techniques	19	0 ha 8 800 plants		6 878 \$
	Grand total	250			435 446 \$



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

